

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3547

présenté par

M. Dufau, M. Delautrette, M. Barusseau, M. Eskenazi, M. Fégné, Mme Jourdan, M. Roussel, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Allemand, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Faure, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, M. Naillet, M. Pena, Mme Pic, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	1 200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
« Fonds d'investissement pour concrétiser la nouvelle donne ferroviaire » (<i>ligne nouvelle</i>)	1 200 000 000	0
TOTAUX	1 200 000 000	1 200 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	1 200 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
« Fonds d'investissement pour concrétiser la nouvelle ligne ferroviaire » (<i>ligne nouvelle</i>)	1 200 000 000	0
TOTAUX	2 400 000 000	0
SOLDE	2 400 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à concrétiser les annonces du plan à 100 milliards d'euros en faveur du ferroviaire annoncé en février 2023.

Ce plan était attendu de longue date pour enfin hisser les besoins en matière d'investissement dans le ferroviaire au niveau de nos ambitions de décarbonation du secteur des mobilités.

Le report de 10 % de la part modale de fret et voyageurs de la route au rail remplirait 22 % à 33 % de l'objectif de décarbonation des transports de la France.

Le projet de loi de finances de cette année marque un moment important afin de contrôler la bonne trajectoire de ce plan qui s'étalera jusqu'en 2040. Sur les 100 milliards annoncés, la moitié incombe à l'État et l'autre moitié à SNCF Réseau. En répartissant l'effort sur une durée de 15 ans, cela signifie que l'État doit consentir à un effort supplémentaire de 3,3 milliards d'euros chaque année partagée avec les Régions dans le cadre des contrats de plan État-Région. Or, les crédits de l'action « ferroviaire » ne progressent que de 200 millions d'euros cette année et les crédits nouveaux de

l'AFITF représentent 800 millions d'euros. Autrement dit, comme pour le PLF 2023 nous sommes loin de la nouvelle donne ferroviaire annoncée.

C'est la raison pour laquelle nous alertons sur le décalage observé entre les effets d'annonces du plan présenté le 27 février dernier et la réalité budgétaire de ce projet de loi de finances.

Lors du projet de loi de finances 2022, l'amendement du groupe Socialistes et apparentés relance du ferroviaire avait été adopté en séance publique avec la clé de répartition suivante :

- 1,5 milliards d'euros pour la relance du fret ferroviaire (chiffres : coalition 4F) ;
- 500 millions d'euros pour la régénération du réseau structurant (chiffres : audit 2018 de l'état du réseau ferroviaire en rapport avec le Contrat de Performance État - SNCF Réseau 2017-2026) ;
- 700 millions d'euros pour la régénération des petites lignes selon le rapport Philizot ;
- 200 millions d'euros pour la résorption des nœuds ferroviaires (scénario 2 du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures de février 2018) ;
- 150 millions d'euros pour le développement du train de nuit (chiffres du collectif Oui au train de nuit).

Pour des raisons de lisibilité budgétaire et de transparence, il est proposé la création d'une nouvelle ligne budgétaire « Fonds d'investissement pour concrétiser la nouvelle donne ferroviaire » afin d'identifier les crédits nouveaux pour suivre avec précision la trajectoire de ce plan, dans un souci de sincérité budgétaire.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est donc proposé :

- d'abonder de 1 200 000 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement le programme nouveau créé « Fonds d'investissement pour concrétiser la nouvelle donne ferroviaire » ;
- de minorer à due concurrence en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 09-03 du programme 345.

Cette réduction a pour but de se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui oblige, lorsque l'auteur d'un amendement souhaite augmenter les crédits d'un programme, à diminuer les crédits d'un autre programme d'autant. Il n'est donc en réalité évidemment pas souhaité de restreindre les moyens alloués au programme 345. Ainsi, le Gouvernement est donc appelé à lever le gage.